

La Lettre de l'UCR FO

15 juin : les retraités mobilisés pour exiger la revalorisation de leurs pensions

FO ne tourne pas la page de la réforme des retraites
■ page 3

Comité exécutif de l'UCR-FO les 14 et 15 juin 2023
■ pages 4 à 7



Proposition de loi pour la "société du bien vieillir" : une provocation
■ page 8

Les tarifs réglementés de vente du gaz naturel
■ page 9

Sommaire

Réforme des retraites,
FO ne tourne pas la page !
Nous restons mobilisés
et déterminés
=> page 3

Comité exécutif de l'UCR-FO
les 14 et 15 juin 2023
au siège de la confédération
=> page 4 à 7

Proposition de loi sur la
«société du bien vieillir» :
une provocation !
=> Page 8

Les tarifs réglementés de
vente du gaz naturel
=> Page 9

Pour l'augmentation des
pensions, le 15 juin 2023,
rassemblements dans
toute la France
=> Pages 10 et 11

IX^e Congrès de la FERPA
Les retraités européens
menacés partout
=> Page 12

La vie de l'UCR
=> Pages 13 à 15

RETRAITES

• Régime général de Sécurité sociale, régimes alignés et fonction publique

Revalorisation de 0,8% au 1^{er} janvier 2023

Régime complémentaire AGIRC-ARRCO : revalorisation de 5,12% au 1^{er} novembre 2022

• Régime général

Plafond des ressources au 1/01/2023 : 1 352,23 €/mois

Minimum contributif (moins de 120 trimestres) : 684,14 € brut/mois

Minimum contributif majoré (120 trimestres et plus) : 747,57 € brut/mois

• Fonction publique

Le minimum mensuel de pension des fonctionnaires s'élève à 1 248,33 €/mois pour au moins 40 ans de service, 717,78 €/mois à partir de 15 ans de service majoré de 2,5 points/an entre 15 et 30 ans de service, puis de 0,5 point/an entre 30 et 39 ans de service

• Majorations

Sans conditions de ressources 10% pour 3 enfants au moins. Sous conditions : 5% pour un enfant à charge, 1 210,90 €/mois pour aide d'une tierce personne

• Pension de réversion

Dans le privé (régime général) : 54% du montant de la pension du défunt ou de celle qu'il aurait pu percevoir. Avoir au moins 55 ans.

Montant maximum au 1/01/2023 : 989,82 €/mois

Plafond de ressources : 23 441 € brut /an pour une personne seule et 37 506 € brut par an pour une personne vivant en couple

- Minima de pension de réversion (pour 60 trimestres) : 306 €/mois

- Majoration de pension de réversion par enfant à charge : 103,79 €/mois (sous conditions)

- Majoration pour conjoint à charge : depuis le 1^{er} janvier 2011, elle est supprimée mais perdure toutefois pour les pensionnés qui en bénéficiaient avant cette date, sous réserve que le conjoint à charge remplisse la condition de ressources. Le montant de cet avantage est inchangé à 50,81 € par mois mais le plafond de ressources est relevé à 902,64 € par mois depuis le 1^{er} juillet 2022.

- Pour les retraites complémentaires : 60% de celle du défunt sans condition de ressources. Condition d'âge : 55 ans pour tous si le décès est intervenu à compter du 01/01/2019. Avant 55 ans (ARRCO) et 60 ans (AGIRC)

Dans la Fonction publique : 50% du montant de la pension du défunt mais pas de conditions d'âge ni de ressources. Peuvent s'ajouter une réversion RAFP si versée en rente, de la majoration de pension si 3 enfants élevés 9 ans avant leur 16^e anniversaire et de la rente d'invalidité si le défunt la touchait.

ASPAS

(Allocation de solidarité aux personnes âgées, anciennement minimum vieillesse)

Montant maximum attribué par mois : 961,08 € pour une personne seule.

Le montant attribué est égal à la différence entre le montant annuel maximum de l'ASPAS (961,08 € x 12) soit 11 532,96 €. Si vos ressources sont de 8 000 € par an, le montant de l'ASPAS est de 3 532,96 € (11 532,96 - 8 000).

- Lorsque les deux membres du couple bénéficient de l'allocation, le montant maximum par mois est de 1 492,08 €, soit 17 904,96 € par an. Si les ressources du couple sont de 13 000 €/an, le montant de l'ASPAS est de 4 904,96 €/an (17 904,96 - 13 000). Récupérable sur succession dépassant 39 000 €.

EN BREF

• Plafond mensuel

de la Sécurité sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 3 666 €

• SMIC brut : au 1^{er} janvier 2023 :

11,27 €/heure, soit 1 709,28 € brut/mois pour 151,67 heures

Minimum de traitement dans la fonction publique : 1 712,06 € brut/mois

• Indice des prix à la consommation (INSEE)

Variation avril 2022/avril 2023 : + 6,9%

Variation janv. 2023/avril 2023 : + 2,5%

RETENUES

• CSG 8,3% et CRDS 0,5% pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenus de 2021 déclarés en 2022 est supérieur ou égal à 23 564 € pour une part et 36 144 € pour deux parts

• CSG 6,6% et CRDS 0,5% pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenus de 2021 déclarés en 2022 est supérieur ou égal à 15 183 € pour une part et 23 291 € pour deux parts

• CSG 3,8% et CRDS 0,5% pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenus de 2021 déclarés en 2022) est inférieur à 15 183 € mais supérieur à 11 614 € pour une part et inférieur à 23 291 € mais supérieur à 17 816 € pour deux parts.

• Exonération de CSG et de CRDS pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenus de 2021 déclarés en 2022) est inférieur à 11 614 € pour une part et 17 816 € pour 2 parts.

• CASA 0,3% et CRDS 0,5% sur les pensions si le revenu fiscal de référence (revenus de 2021 déclarés en 2022) est supérieur à 15 183 € pour une part et 23 291 € pour deux parts.

FO NE TOURNE PAS LA PAGE SUR LA RÉFORME DES RETRAITES !

NOUS RESTONS MOBILISÉS ET DÉTERMINÉS

Une nouvelle fois, la motivation des travailleurs à s'opposer à la réforme des retraites imposée par l'exécutif n'a fait aucun doute mardi 6 juin. En cette quatorzième journée d'actions interprofessionnelles à l'appel de l'intersyndicale toujours unie, plus de 900 000 personnes sont descendues dans la rue pour rejoindre les 250 cortèges organisés sur tout le territoire, dans de grandes villes comme de petites. Après cinq mois de mobilisation acharnée, entrecoupés de manifestations, de grèves, d'actions de blocage, de tenues d'AG, ce niveau toujours élevé de participation donne le vertige. [...]

Et pourtant les remontés des unions départementales FO, les chiffres témoignent de la profondeur du mouvement, depuis janvier, et de la crise ouverte par cette obstination de l'exécutif à user de tous les artifices constitutionnels pour imposer son projet injuste et infondé. Après avoir fait adopter la loi le 16 mars par un 49.3, à l'issue de débats parlementaires mis à mal par l'utilisation en cascade d'articles constitutionnels les cadennassant, le gouvernement a tout tenté pour empêcher le vote de la proposition de loi (PPL) visant l'abrogation partielle de sa réforme. Le 8 juin au matin, le groupe, à l'initiative de cette proposition de loi, a décidé de la retirer, considérant qu'elle avait été vidée de sa substance.

FO n'ira pas à l'Élysée pour entendre la messe

Avant même son examen à l'assemblée, la PPL avait été vidée de sa substance par la présidente de l'assemblée qui avait prévenu qu'elle déclarerait irrecevables les amendements tentant de rétablissement l'article 1, supprimé. [...] Histoire de bien enfoncer le clou, les premiers décrets d'application de la loi ont été publiés dimanche 4 juin. Avec

l'objectif de l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023 [...] alors même qu'il n'y aura eu aucun vote sur une réforme aussi fondamentale. Cela confirme juste que le Parlement n'est qu'une chambre d'enregistrement.

C'est dans ce contexte de contestation qui perdure que FO a été la première organisation à rendre public son refus de participer à la rencontre multilatérale (avec patronat et syndicats) proposée mi-juin par l'Élysée,

qui aimerait bien siffler la fin de partie. La confédération ne participera pas à cette opération de communication. Cela a été acté en bureau confédéral. Y aller pour quoi ? Pour s'entendre dire qu'il faut discuter, ou négocier, tous les sujets qu'on avait mis sur la table dès octobre 2022 et que l'exécutif a balayé d'un revers de la main ? C'est non. FO n'ira pas écouter la messe à l'Élysée, a expliqué Frédéric Souillot. À moins d'un retrait de la réforme, qu'elle continue d'exiger. À tout ceux qui anticipaient la fin du mouvement à l'issue de cette quatorzième journée, le Secrétaire général n'a fait qu'une réponse : FO ne tourne pas la page sur la réforme des retraites ! Nous restons mobilisés et déterminés.

Extraits, article de *L'Info militante*.



Paris, 6 juin 2023

Photos dossier ©F. Blanc

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DU 15 JUIN

Continuons à agir !

Après 6 mois de grèves et d'une mobilisation historique par sa durée et par l'ampleur des manifestations, l'exécutif a décidé d'imposer sa réforme des retraites en empêchant une nouvelle fois les parlementaires de voter. Ce déni de démocratie, les nombreux passages en force malgré le rejet massif de la population laisseront des traces profondes. [...]

Cette réforme, rejetée par toutes les organisations syndicales de salariés et de jeunesse a conduit à un niveau de mobilisation jamais égalé, rarement atteint, y compris en Europe. Cela aurait dû amener le gouvernement à retirer son projet. L'exécutif sort considérablement affaibli de ce conflit, méprisant la démocratie sociale et les travailleurs, travailleuses et la jeunesse, encore aujourd'hui opposés très largement à cette réforme. [...] L'intersyndicale et les manifestant.es n'ont pas réussi à faire reculer le gouvernement sur le passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, mais nous ne tournons pas la page. [...]

La Lettre de L'Union confédérale des retraités Force Ouvrière est le bulletin d'information officiel de L'UCR-FO
141, avenue du Maine 75680 Paris Cedex 14 • Tél. : 01 40 52 84 38
Retrouvez La Lettre sur <http://www.force-ouvriere.fr/confede/ucr>

Directeur de Publication : Frédéric Souillot • Rédaction : Secteur de l'Emploi et des Retraites - UCR, Prévoyance sociale et UCR-FO
Commission paritaire n° 0123 S 07294 • ISSN n° 1147-9574 • Impression Imaye Laval • Prix au numéro : 2,50 € - Abonnement : 10 €

Comité exécutif de l'UCR-FO

les 14 et 15 juin 2023

Le comité exécutif de l'UCR-FO a eu lieu les 14 et 15 juin derniers au siège de la Confédération.

Après le rapport d'activités présenté par Paul Barbier, quinze camarades sont intervenus dans la discussion. Si les sujets traités ont été divers, tous les intervenants ont souligné l'implication importante des retraités dans la mobilisation contre la réforme des retraites, en particulier dans les manifestations mais aussi dans l'abondement des caisses de grève.

Au-delà de cette question, les différents problèmes auxquels sont confrontés les retraités ont été abordés à commencer, bien sûr, par celui du pouvoir d'achat et de la nécessité d'une mobilisation (dont le premier acte a été les rassemblements organisés par le groupe des 9 (voir en pages 10 et 11)).

Ont également été débattus, la question du grand âge et du «bien vieillir», les conséquences immédiates (en particulier dans le traitement des dossiers) de la réforme des retraites si elle est appliquée dès le 1^{er} septembre, la défense de la protection sociale collective, les complémentaires santé...

À l'issue de la première journée, le Secrétaire général de la Confédération, Frédéric Souillot, est venu saluer les participants et a fait le point sur la situation en insistant sur le fait que, pour Force Ouvrière, la page de la réforme des retraites n'était pas tournée.

Il a d'ailleurs confirmé que la Confédération ne participerait pas à la «grand-messe» que le Président de la République voudrait organiser pour mettre un terme à l'épisode de la mobilisation.

Il a également proposé la mise en place d'un groupe de travail sous l'égide de la Confédération chargé de discuter et de faire des propositions pour assurer le développement de l'UCR-FO.

Cette première journée s'est achevée par un repas fraternel auquel ont participé, outre le Secrétaire général, deux autres Secrétaires confédéraux, Michel Beaugas et Patricia Drevon.

La journée du lendemain était consacrée à la réponse de Paul Barbier et à l'examen du projet de résolution qui, après avoir été amendée, a été adoptée à l'unanimité.

**Revalorisation
des pensions :
les retraités FO
ne lâchent rien !**



RÉSOLUTION

Le Comité exécutif de l'UCR-FO réuni à Paris les 14 et 15 juin réaffirme son accord avec l'orientation défendue par la Confédération générale du travail Force Ouvrière depuis notre dernière réunion, en particulier pour exiger le retrait de la réforme des retraites.

1. Contre la réforme des retraites, Force Ouvrière ne baissera pas les bras

Concernant cette réforme injuste et injustifiée, le comité exécutif considère que les moyens politiques utilisés par le Président de la République et son gouvernement sont antidémocratiques.

Alors que la majorité de la population et plus de 92% des salariés sont opposés au recul de l'âge de départ et à l'allongement de la durée de cotisation, le Président de la République et son gouvernement ont utilisé toutes les ressources anti-démocratiques de la Constitution pour faire passer cette loi, sans qu'elle ne soit votée par le Parlement. Ainsi, avant même son examen à l'Assemblée, programmé le 8 juin, la PPL (projet de loi Liot) avait été vidée de sa substance et la prési-

dente de l'Assemblée avait prévenu qu'elle déclarerait irrecevables les amendements tentant de rétablir l'article 1, supprimé.

Aussi, le Comité exécutif se félicite de la décision du bureau confédéral de ne pas participer à la réunion multilatérale (avec patronat et syndicats) proposée mi-juin par l'Élysée, qui aimerait bien siffler la fin de partie.

Mais, pour l'UCR-FO, les millions de salariés, de jeunes, de retraités, de privés d'emploi, de citoyens qui tous ensemble manifestent et mènent le combat font la preuve de leur détermination, de leur volonté de gagner le retrait de la réforme des retraites. Avec eux, avec la

Confédération FO, le comité exécutif de l'UCR-FO refuse de tourner la page.

2. Pour l'augmentation des pensions et des minimas sociaux

Pour le comité exécutif, les 0,8 % d'augmentation des pensions de base du régime général octroyés au 1^{er} janvier 2023 sont vécus comme une véritable provocation face à une inflation estimée officiellement à plus de 6 %, cette minuscule augmentation entérine de fait une nouvelle perte de pouvoir d'achat qui s'élève à plus de 7,5 % depuis le 1^{er} janvier 2017 et pèse lourdement sur le budget des retraités.

Ainsi :

- 13 % ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir ;
- 49 % renoncent à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs.
- 22 % renoncent à des soins ;
- 33 % accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse en particulier dans les zones rurales.

Aussi, le comité exécutif se félicite de la décision du groupe des 9 d'organiser le 15 juin 2023, dans tous les départements, des rassemblements pour exiger l'augmentation immédiate des pensions.

Pour l'UCR-FO une telle initiative

s'inscrit dans son combat pour faire aboutir sa plate-forme revendicative adoptée lors de ses différentes assemblées générales, en particulier :

- l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ;
- le rattrapage immédiat des pertes dues à l'inflation, pertes qui s'élèvent depuis 2017 à près de 10% ;
- pas de pension inférieure au SMIC pour une carrière complète...

3. Pour la défense de la protection sociale collective

Au moment où on célèbre le 80^e anniversaire du Conseil national de la Résistance qui préconisait la mise en œuvre d'un plan complet de Sécurité sociale, le comité exécutif rappelle, avec la Confédération, que «la cotisation n'est pas un impôt, elle ouvre et finance des droits et ne peut être affectée à telle ou telle branche au nom d'une «solidarité» interbranches. Restaurer la cotisation sociale qui n'est rien d'autre que du salaire différé, cesser les exonérations, dans une vraie politique de l'emploi et des salaires, voilà ce que FO martèle sans relâche».

Le comité exécutif de l'UCR-FO reprend à son compte la position de la Confédération qui, à l'occasion de la réunion de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, a rappelé «son opposition à toutes les exonérations, de surcroît non-compensées, et réitéré sa demande de conditionnalité des aides publiques». [...]

Le comité exécutif de l'UCR-FO estime que la Confédération a eu raison de voter contre la Convention d'objectif et de gestion (COG) de la CNAV considérant, à juste titre, que les moyens alloués étaient insuffisants.

En effet, du fait de la volonté du gouvernement de précipiter la mise en œuvre de la contre-réforme des retraites, les employés des CARSAT et des services liquidateurs des retraites se retrouvent aujourd'hui assaillis de questions légitimes par les assurés concernés mais dans l'incapacité de les renseigner (décrets et circulaires non parus...)

Déjà en grande difficulté du fait de la contraction drastique des effectifs imposée par les gouvernements succes-



sifs, les CARSAT et les services liquidateurs des retraites seront en septembre dans une situation explosive. En effet tous les dossiers des assurés dont le point de départ à la retraite se situe à partir du 1^{er} septembre 2023 sont actuellement bloqués et n'ont pas commencé à être étudiés, et cela à la veille des congés d'été.

L'UCR-FO dénonce le projet de carte unique remplaçant la carte vitale et la carte d'identité nationale.

C'est le salariat, le chômage etc. qui ouvrent droit à la Sécurité sociale et non la nationalité.

Après, entre autres, le prélèvement à la source de l'impôt visant la fusion entre l'impôt, la CSG, les cotisations, ce nouveau projet s'inscrit dans l'objectif d'étatisation de la Sécurité sociale.

En incluant le budget de la Sécurité sociale dans celui de l'État, c'est ce dernier qui fera, par exemple, les choix d'affectation des dépenses entre la protection sociale et les crédits militaires. Nous défendons la Sécurité sociale, son indépendance et exigeons le rétablissement de toutes ses prérogatives.

4. Proposition de loi relative à la «société du bien vieillir»

L'UCR-FO a pris connaissance de la proposition de loi «portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France» présentée par les groupes parlementaires Renaissance et Horizon. Pour le comité exécutif, cette proposition de loi relève de la provocation : en effet, comment oser expliquer que «bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en bonne santé» alors que le recul de l'âge de départ en retraite de deux ans va aboutir à augmenter

de façon considérable le nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle dans une situation où l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays est en recul.

Au lieu de créer les EHPAD publics indispensables pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnes âgées dépendantes, au lieu de prendre les dispositions pour embaucher, selon plusieurs rapports, les 240 000 professionnels dont les EHPAD ont besoin pour garantir un taux d'encadrement acceptable, au lieu de revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail des personnels, aussi bien dans les EHPAD que pour le maintien à domicile, la proposition de loi prône un «virage domiciliaire» alors que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile est déjà asphyxié et qu'il faudrait créer au bas mot 100 000 nouveaux emplois pour

répondre aux demandes.

Aussi, plus que jamais, l'UCR-FO revendique :

- un agent par résident dans les EHPAD ;
- la construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population ;
- la création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins ;
- la suppression du reste à charge pour les personnes concernées en EHPAD ou à domicile.

Le comité exécutif se félicite du communiqué commun des 9 organisations de retraités qui entendent prendre toutes leurs responsabilités pour œuvrer à l'unité la plus large permettant de faire aboutir ces revendications.



5. Protection sociale complémentaire

Le comité exécutif de l'UCR-FO rappelle que, contrairement à la Sécurité sociale qui est un «monopole solidaire obligatoire», les complémentaires s'inscrivent dans un système de marché concurrentiel. Cette concurrence est aggravée du fait que les mutuelles classiques, en matière de réglementation, sont mises, par les règles «de solvabilité 2», sur un même plan que les assurances et les institutions de prévoyance.

Le comité exécutif constate que la solidarité intergénérationnelle est de plus en plus souvent mise à mal puisqu'aujourd'hui la quasi-totalité des complémentaires pratiquent des tarifs variant en fonction de l'âge.

C'est la raison pour laquelle l'UCR-FO continuera à agir pour que soit rétabli le 100 % Sécu.

En attendant, l'UCR-FO invite les retraités à la plus grande vigilance au moment de choisir une complémentaire santé. À cet effet il les invite à se procurer la brochure «Complémentaire Santé : laquelle choisir ?» éditée par Force Ouvrière.

6. Développement de l'UCR-FO

Le comité exécutif rappelle que conformément à l'article 3 ter des statuts confédéraux, «l'UCR-FO a vocation, au travers de leurs structures respectives, locales, départementales, nationales, fédérales, de rassembler tous les retraités et préretraités des secteurs privé, public et nationalisé».

Pour le comité exécutif, rester syndiqué lorsqu'on est retraité, c'est reconnaître que la retraite est la continuation du salaire et que c'est au sein de l'organisation syndicale que la solidarité intergénérationnelle entre actifs et

retraités peut pleinement s'exprimer. Dans ces conditions, le comité exécutif estime que tout doit être mis en œuvre pour préserver cette solidarité en permettant aux retraités d'occuper toute leur place mais rien que leur place au sein de la Confédération générale du travail Force Ouvrière.

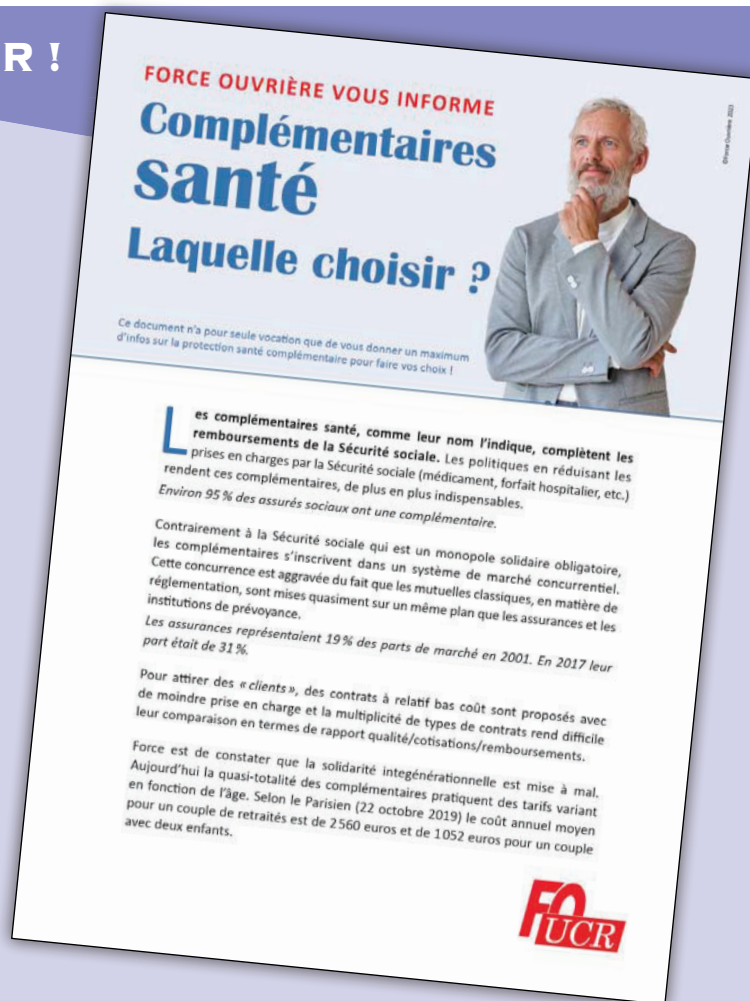
Le comité exécutif de l'UCR-FO invite donc toutes les structures (UDR et sections fédérales) à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux adhérents Force Ouvrière de rester dans l'organisation le moment de la retraite venu. Retraité un jour, syndiqué toujours !

Aussi, le comité exécutif se félicite de la proposition du Secrétaire général de la Confédération de réunir un groupe de travail chargé de faire l'état des lieux et de réfléchir aux améliorations qui pourraient être apportées en termes d'organisation dans l'intérêt de Force Ouvrière. Unanimité.

POUR Y VOIR PLUS CLAIR !

L'UCR-FO, avec le concours de la Confédération, a publié une brochure consacrée aux **Complémentaires Santé**. Elle a pour but d'aider les retraités et futurs retraités à s'y retrouver face à la multiplication des offres présentes sur le «marché».

Pour vous la procurer, adressez-vous à votre UDR-FO, à votre Section fédérale de retraités ou à l'UCR-FO.





Proposition de loi sur la «société du bien vieillir» : une provocation

Les organisations de retraité·es constituant le Groupe des 9 (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, UNIRS Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires-UNRPA) ont pris connaissance de la proposition de loi «portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France» présentée par les groupes parlementaires Renaissance et Horizon.

Elles constatent que cette proposition de loi est discutée au moment où le Président de la République, passant outre la volonté de l'immense majorité de la population, promulgue en pleine nuit la loi injuste et injustifiée allongeant la durée de cotisation et repoussant l'âge de départ en retraite à 64 ans.

Pour le Groupe des 9, cette proposition de loi relève de la provocation : en effet, comment oser expliquer que «bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en bonne santé» alors que le recul de l'âge de départ en retraite de 2 ans va aboutir à augmenter de façon considérable le nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle dans une situation où l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays est en recul. En réalité, les 14 articles de la proposition de loi initiale se contentent de mesurètes qui ne répondent pas aux enjeux qu'engendre le vieillissement de la population.

Le Groupe des 9 constate d'ailleurs que la députée Renaissance Monique Iborra, a renoncé à être rapporteure de cette proposition de loi, considérant que c'était «un grand gâchis» et a affirmé qu'elle «ne la votera pas».

De même, la Défenseure des Droits a indiqué que cette proposition de loi n'était qu'un «piètre substitut à la loi grand âge qu'on nous avait promise».

Pour le groupe des 9 :

- au lieu de créer les 1 000 EHPAD publics indispensables pour accueillir dans les meilleures

conditions possibles les 108 000 personnes âgées supplémentaires en établissement d'ici à 2030 selon la DREES ;

- au lieu de prendre les dispositions pour embaucher, selon plusieurs rapports, les 240 000 professionnels dont les EHPAD ont besoin pour garantir un taux d'encadrement acceptable, alors même que le PLFSS 2023 entendait «renforcer la présence de soignants auprès des résidents en recrutant 50 000 professionnels soignants (infirmiers et aides-soignants)» ;

- au lieu de revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail des personnels ; la proposition de loi prône un «virage domiciliaire» alors que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile est déjà asphyxié et qu'il faudrait créer au bas mot 100 000 nouveaux emplois pour répondre aux demandes. Aussi les organisations soussignées appellent à un vrai débat (réclamé par tous) se concluant par un vote au Parlement avec une programmation des engagements et des financements.

Elles appellent enfin l'ensemble des citoyen·nes, notamment retraité·es à porter leurs revendications, en particulier :

- un agent par résident dans les EHPAD ;
 - la construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population ;
 - la création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins ;
 - la suppression du reste à charge pour les personnes concernées en EHPAD ou à domicile ;
 - la création d'un Service public de l'autonomie.
- Les organisations signataires prendront toutes leurs responsabilités pour œuvrer à l'unité la plus large permettant de faire aboutir ces revendications.

Les Tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz naturel

C'est quoi les TRV ?

Les Tarifs réglementés de vente du gaz naturel (TRV) sont des contrats de fourniture de gaz fixés une fois par an par l'État, sur proposition de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui est une autorité administrative indépendante française (depuis le 24 mars 2004) chargée de veiller au bon fonctionnement du marché de l'énergie du gaz mais aussi de l'électricité.

Un peu d'histoire pour comprendre

En 2007, la libéralisation du marché de l'énergie a permis aux consommateurs de choisir entre les Tarifs réglementés de vente du gaz et de l'électricité en vigueur (TRV) et les offres des fournisseurs alternatifs (concurrents qui, souvent, n'offrent que des contrats, ils ne produisent pas d'énergie, ils ne la distribuent pas). Les TRV du gaz et de l'électricité sont tous deux fixés par les pouvoirs publics via l'avis de la CRE. Ces tarifs sont commercialisés exclusivement par les fournisseurs historiques. Il s'agit d'EDF pour l'électricité et d'Engie (ex-GDF Suez) pour le gaz naturel et les ELD* (Entreprises locales de distribution) qui commercialisent aussi des offres au tarif réglementé sur les zones dans lesquelles elles sont en charge de la gestion des réseaux de distribution. En résumé, il est ou était impossible d'obtenir les TRV (électricité ou gaz) en dehors des fournisseurs historiques ou des ELD.

Parlons des TRV gaz naturel

Conformément à la loi Énergie-climat du 8 novembre 2019, les Tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz prendront fin le 30 juin 2023 pour les particuliers et les copropriétés. Pour les petits professionnels, la fin des TRV est intervenue le 1^{er} décembre 2020. Elle est déjà effective

depuis plusieurs années pour les plus gros clients professionnels. La souscription d'un nouveau contrat aux tarifs réglementés gaz n'est plus possible depuis novembre 2019 chez Engie ou dans les ELD. Au 30 novembre 2022, environ 2,4 millions de clients en France avaient un contrat TRV gaz (dont environ 95% chez Engie, et 5% dans les ELD) !

sur le marché (la démarche est gratuite, sans engagement et sans coupure de gaz) ;

- vous pouvez souscrire une offre de marché qui existe déjà chez Engie si vous souhaitez rester chez ce fournisseur historique qui a succédé à GDF Suez. En finalité, prenez le temps pour comparer les contrats du marché en



Que va-t-il se passer pour ces clients qui ont les TRV gaz ?

Les clients TRV gaz qui n'auront pas changé d'offre à compter du 1^{er} juillet 2023, malgré les courriers et emails d'information de leur fournisseur (Engie ou ELD), seront transférés automatiquement vers une offre de bascule chez leur fournisseur historique ! Ces clients peuvent basculer, s'ils le souhaitent, sur une offre qui existe déjà chez leur fournisseur historique ou ELD. Certains l'ont déjà fait à l'occasion des différents courriers ou mails reçus.

Pour Engie, qui représente le plus grand nombre d'entre eux, les clients auront trois possibilités. Si cela est votre cas :

- vous pouvez tout à fait changer de fournisseur de gaz pour aller chez les fournisseurs alternatifs qui se trouvent

regardant les conditions pour changer de fournisseur ;

- vous pouvez aussi choisir de rester au TRV jusqu'à la date butoir du 30 juin 2023, auquel cas vous basculerez automatiquement sur l'offre « passerelle » créée spécialement par Engie à compter du 1^{er} juillet 2023 (cet abonnement transitoire coûtera un peu plus cher et existera tant que le bouclier tarifaire du gouvernement sera en place ; pour l'instant jusqu'au 31 décembre 2023).

*Gaz de Bordeaux, Gaz et Électricité de Grenoble ou ES Strasbourg, par exemple, mais il y en a d'autres, sont des Entreprises locales de distribution. À la nationalisation de l'électricité et du gaz, en juin 1946, certaines entreprises, communes ou regroupements de communes n'ont pas accepté la nationalisation et ont créé des régies autonomes.



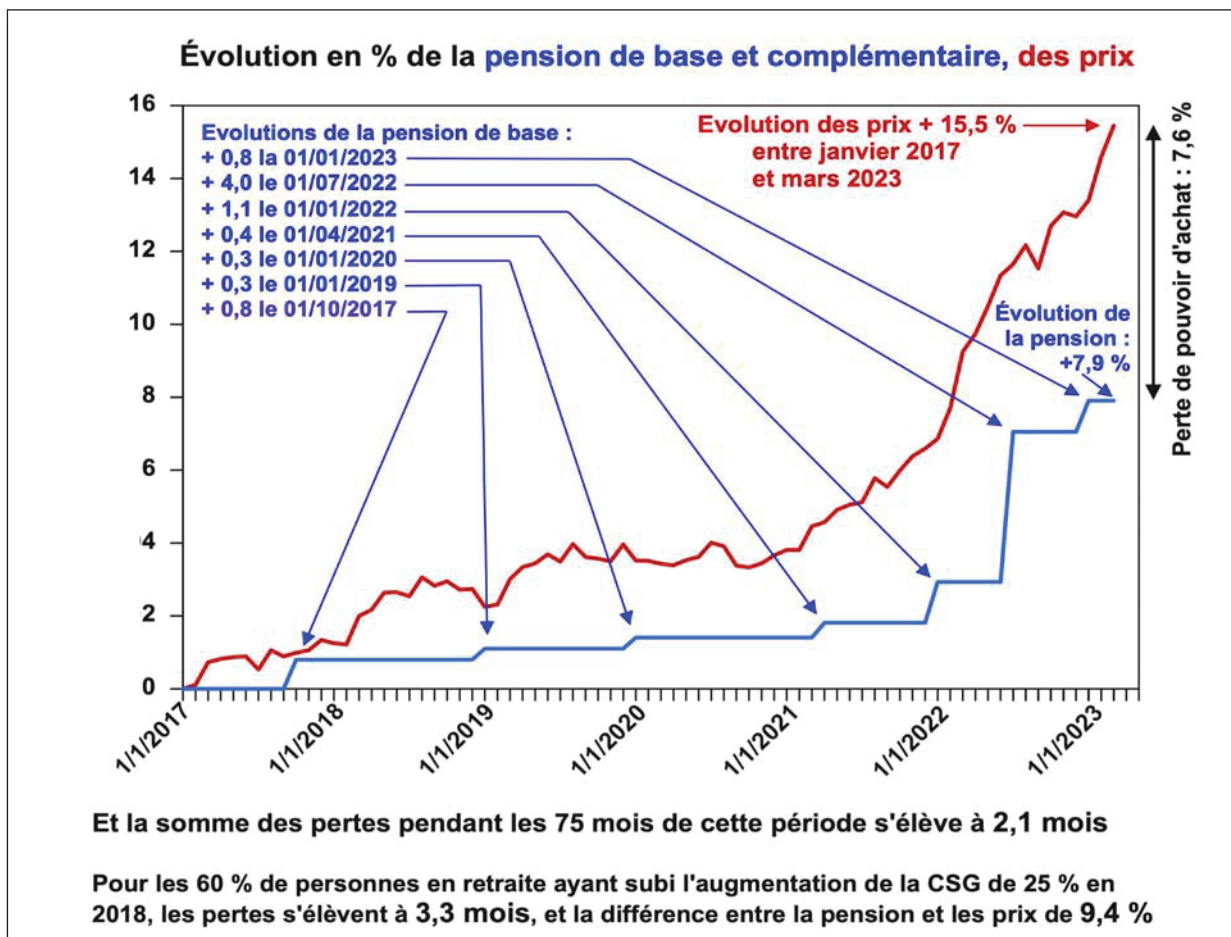
Pour l'augmentation des pensions, le 15 juin 2023 Rassemblements dans toute la France

Les prix flambent...

L'inflation de 2,9 % des 4 premiers mois de l'année de 2022, année électorale, et la mobilisation des retraité-es le 24 mars, ont incité le gouvernement à accorder **une augmentation de 4 % au 1^{er} juillet**, ce qui a compensé en partie l'inflation de 4,5 % entre le 1^{er} janvier (date de la dernière revalorisation des pensions) et le 1^{er} juillet.

L'inflation de 2,8 % des 4 premiers mois de l'année de 2023 ne tracasse pas le gouvernement, il n'y a pas d'élection en vue...

Pourtant, depuis un an, les prix des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles augmentent bien plus que les 6 % de l'inflation officielle : gaz 80 %, électricité 28 %, pâtes 37 %, légumes frais 33 %, beurre 30 %, fromages 25 %, viandes, poissons et œufs 16,4 %...



Les retraité·es sont de plus en plus pauvres :

- 13 % ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir,
- 22 % renoncent à des soins et 49 % à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs,
- 33 % accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse dans les zones rurales.

... mais les pensions ne suivent pas les prix

- Qui a promis, pour se faire élire en 2017 «Avec moi, le pouvoir d'achat des retraité·es sera préservé» ?
 - Qui, une fois élu, a aussitôt baissé de 1,7 % les pensions de 30 % des retraité·es en augmentant la CSG ?
 - Qui, en 6 ans, a fait baisser le pouvoir d'achat des retraité·es de 7,6 % et a fait perdre plus de 2 mois de pension (et même 9,4 % et 3,3 mois pour les 30 % qui ont subi la hausse de la CSG) ?
- C'est la même personne, le président Emmanuel Macron !

Augmentation de toutes les pensions : c'est tout de suite !

Les prix flambent, c'est maintenant que les pensions de base et complémentaires doivent augmenter. **Les retraité·es ne peuvent pas attendre** le 1^{er} janvier 2024 pour une augmentation de leur pension. L'argent, il y en a, la preuve : les entreprises du CAC 40 ont déjà enregistré 73 milliards d'euros de profits au premier semestre 2022 (+ 24 %).

Mobilisation le 15 juin ! Pour...

Dans l'immédiat :

- nous revendiquons une revalorisation immédiate de toutes les pensions, y compris les complémentaires AGIRC-ARRCO, MSA, fonctionnaires, IRCANTEC..., pour compenser l'inflation depuis le 1^{er} janvier.

Au-delà :

- des mesures de rattrapage des pertes du pouvoir d'achat constatées depuis au moins 2017,
- une pension au minimum au SMIC,
- l'indexation des pensions selon le salaire moyen, ce qui assure la solidarité entre les retraités et les salariés.

Nos 9 organisations de retraitées et retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires défendent notre système de retraite, agissent pour défendre le montant des pensions actuelles et nouvelles.

Nos 9 organisations appellent à toutes les mobilisations interprofessionnelles de l'intersyndicale contre la retraite à 64 ans et la durée de cotisations à 43 ans.



IX^e congrès de la FERPA

Les retraités européens menacés partout !

Le congrès de la FERPA s'est tenu à Vienne (Autriche). Nos camarades Didier Hotte, Dany Gautschi et Christian Fradet représentaient l'UCR-FO.



Agostino Siciliano (UIL/Italie) fit un rapport axé sur l'élaboration du Manifeste de la FERPA qui aborde concrètement les difficultés des retraités européens dans un contexte marqué par le conflit russo-ukrainien. Il abordait ensuite la question récurrente de la reconnaissance de la FERPA au sein des instances de la CES et indiquait qu'Esther Lynch lui avait proposé de traiter cette question au sein d'une commission ad hoc. L'UCR-FO est bien sûr intervenue dans le débat général en soulignant, à l'instar de ce qui se passe en France avec le

projet de réforme des retraites, que l'ensemble des pays était impacté par une remise en cause des acquis sociaux. Les gouvernements et l'Union européenne justifient cela par la guerre et présentent l'inflation comme une résultante des dépenses engagées pour la COVID. Pour faire face à cela, la solidarité des travailleurs est absolument fondamentale et le congrès doit soutenir toutes les organisations qui se battent, en France et ailleurs. Le rapport a été voté à l'unanimité.

La discussion a abordé le fonctionnement du Comité des Femmes. Dany Gautschi a souligné que les différences de revenus hommes/femmes seront encore aggravées par le projet du gouvernement français. Elle souhaite que le Comité des Femmes ait les moyens de développer son activité.

Le congrès a ensuite adopté la refonte de ses statuts, travail présenté par Dick de Graaf (FSV/Pays-Bas) et préparé en amont par le comité directeur.

Enfin, le congrès a adopté à l'unanimité une résolution acceptée en février par le comité exécutif sur l'ensemble des thèmes revendicatifs, résolution transmise aux instances de l'UCR et disponible sur le site de la FERPA.

Agostino Siciliano, seul candidat, était élu Secrétaire général pour un nouveau mandat. Lajos Mayer concluait le congrès.

Le nouveau comité exécutif se réunissait ensuite pour élire son Président, Hubert Schwind (UCR-CGT), la Secrétaire générale-adjointe, Anna Lopez (CCOO/Espagne), son Trésorier (Dick de Graaf) et la Présidente du Comité des Femmes, Silvana Capuccio (CGIL/Italie).

Didier Hotte proposait ensuite une motion de soutien aux retraités et tra-

vailleurs Français qui était adoptée à l'unanimité (ci-dessous).

MOTION DE SOUTIEN A LA LUTTE DES SYNDICATS FRANÇAIS

Les délégués du IX^e congrès de la FERPA, qui s'est tenu à Vienne du 4 au 6 avril 2023, expriment à l'unanimité leur pleine solidarité avec les syndicats français et soutiennent la résolution de la CES, réitérant leur ferme soutien dans leur mobilisation pour le dialogue social et contre la réforme des retraites en France.

La manière dont la réforme française des retraites a été adoptée, sans aucun dialogue avec les partenaires sociaux, n'est pas acceptable. Le modèle social européen repose sur le dialogue social. Le respect du dialogue social et du rôle des partenaires sociaux est une composante essentielle de la démocratie en Europe et doit être promu et non négligé.

La « réforme » du système des pensions est une attaque contre le bien-être et les aspirations des travailleurs et de leurs familles. Cette réforme est d'autant plus inacceptable – et contre-productive – que les inégalités se creusent et que la crise du coût de la vie est sévère. Elle ne ferait qu'exacerber les inégalités et imposerait un fardeau plus lourd aux travailleurs, en particulier aux plus pauvres. Ceci est d'autant plus négatif que le financement du système de retraite français ne nécessite pas une telle mesure.

La FERPA et l'ensemble du mouvement syndical européen continueront à soutenir les syndicats français dans leur lutte contre cette réforme, contre son contenu dû à l'absence de dialogue social.

Vienne, le 6 avril 2023

Unions départementales, locales, associations

ASSEMBLEES GENERALES

37. Assemblée générale de l'UDR-FO d'Indre-et-Loire le 2 mars 2023

L'assemblée générale de l'UDR-37 a eu lieu sous la présidence de notre camarade Paul Barbier, Secrétaire général-adjoint de l'UCR avec la présence de plus de



40 camarades. Après la validation des rapports d'activité et de trésorerie par les présents(es), Paul est intervenu pour apporter le salut de l'UCR et celui de Didier Hotte et intervenir sur la situation actuelle concernant la réforme des retraites qui est injuste et injustifiée. Selon le COR, le système est viable, même s'il y a un déficit il y a des solutions... 430 milliards pour la guerre ! Cette assemblée s'est achevée autour d'un apéritif et d'un repas pris avec les adhérents présents dans une très bonne ambiance.

33. Assemblée générale de l'UDR-FO de Gironde le 16 mars 2023

L'assemblée de l'UDR-FO de Gironde s'est réunie au siège de l'UD-FO en présence de Paul Barbier et de 80 militants témoignant de la vitalité de notre union. À cette occasion, les instances ont été renouvelées et Patrick Faucouneau a été élu Président en remplacement de Michèle Wagner qui occupera le poste de



Secrétaire générale. À l'issue de la discussion qui a fait le point sur la situation sociale à la veille du vote de la réforme des retraites, l'assemblée s'est conclue par l'Internationale... Et, bien évidemment, elle a été suivie d'un repas très fraternel.

05. Assemblée générale de l'UDR-FO des Hautes-Alpes le 4 avril 2023

L'Assemblée s'est tenue sous la présidence d'Alain Collard, membre du bureau national de l'UCR qui a excusé Paul Barbier, Secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO, de ne pouvoir être présent ce jour.

Après un échange passionnant sur la Sécurité sociale et sa défense, suite à la projection d'une vidéo revenant sur les origines de la Sécu et le combat de FO pour la défendre, les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés après discussion à l'unanimité. La bagarre contre la réforme Macron des retraites a été au cœur des échanges.



Alain Collard a donné des informations sur le projet de loi «Bien vieillir» qui sera présenté courant avril au parlement, qui est principalement axé sur le maintien à domicile, sans moyens supplémentaires, et a rappelé les revendications de FO en matière de créations d'emplois en EHPAD et à domicile, ainsi que sur la prise en charge de la dépendance par l'assurance-maladie.

Damien Kuster, Secrétaire général de l'UD-FO des Hautes-Alpes est intervenu sur la défense des services publics, gravement mis à mal dans le département et en particulier sur la liquidation des guichets dans les gares et les problèmes de sécurité ferroviaire. Les instances de l'UDR ont été reconduites à l'unanimité, de nouveaux militants venant les compléter. Une militante FO des Finances publiques invitée à l'assemblée a donné des informations concernant les problèmes de succession.

La proposition de Jean Grillet, président de l'UDR, de demander audience au préfet pour faire valoir les revendications des retraités, a été appréciée et adoptée par les participants à l'assemblée.

Unions départementales, locales, associations ASSEMBLEES GENERALES

Une petite vidéo issue du dernier congrès de l'UD a été projetée en conclusion de cette réunion. Et bien entendu, tous les participants se sont retrouvés autour d'un apéritif suivi d'un repas amical.

44. Assemblée générale de l'UDR-FO de Loire-Atlantique le 5 avril 2023

Plus de 125 retraités Force Ouvrière de Loire-Atlantique se sont retrouvés à Indre, en banlieue nantaise, lors de l'assemblée générale annuelle de l'UDR-FO 44, présidée par Paul Barbier, Secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO.

La discussion sur le rapport d'activité et sur le projet de résolution ont permis aux syndiqués présents d'aborder tous les problèmes auxquels ils sont confrontés :

- la guerre, pour réaffirmer notre solidarité avec tous les peuples confrontés à la guerre en Ukraine, en Russie et ailleurs et pour condamner les économies de guerre ;
- le pouvoir d'achat avec une envolée des prix des produits alimentaires de plus de 16% quand les pensions n'augmentent elles que d'à peine 6% ;
- la dégradation de notre système de santé que ce soit en ville ou à l'hôpital mais aussi pour les personnes âgées dépendantes en EHPAD ou à domicile ;
- et bien sûr le combat contre la volonté du gouvernement d'imposer deux ans de plus pour partir en retraite et d'augmenter la durée de cotisation.

Après le vote à l'unanimité de la résolution et les interventions de Paul et Yann les retraités ont continué les discussions autour du bar !



26-07. Assemblée générale de l'UDR-FO de Drôme-Ardèche le 25 avril 2023



L'assemblée de l'UDR-FO 26-07 a eu lieu à Valence en présence de Arnaud Pichot, Secrétaire de l'UD-FO et de Paul Barbier, Secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO. À l'issue de la discussion, les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité.

17. Assemblée générale de l'UDR-FO de Charente-Maritime le 3 mai 2023.

L'assemblée annuelle statutaire de l'UDR-FO de Charente-Maritime s'est tenue en présence d'une trentaine de camarades. L'assemblée, décentralisée pour la première fois à Rochefort-sur-Mer, était placée sous la présidence de Paul Barbier, Secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO.



L'assemblée a unanimement considéré que l'exigence du retrait de la réforme des retraites voulue par Macron était la revendication majeure, celle qui concentre

Unions départementales, locales, associations ASSEMBLEES GENERALES

toutes les autres. Les retraités de notre département étaient nombreux dans toutes les manifestations depuis le 19 janvier, ils seront encore nombreux le 6 juin. La Résolution générale, adoptée à l'unanimité, le rappelle : «Nous ne renonçons à rien, la page n'est pas tournée».

La discussion a ensuite porté, entre autres, sur le pouvoir d'achat, les déserts médicaux, la situation dans les EHPAD, le maintien à domicile, la course au tout numérique.

Tous les textes et toutes les décisions, ainsi que la composition des instances, ont été adoptés à l'unanimité. En conclusion, Paul Barbier a fait le point sur les complémentaires santé et donné des informations sur les initiatives du Groupe des 9.

La discussion s'est poursuivie autour d'un pot offert par l'Union départementale FO puis, pour de nombreux camarades, lors d'un repas fraternel dans un restaurant proche.

16. Assemblée générale de l'UDR-FO de Charente le 12 mai 2023



L'assemblée de l'UDR-FO 16 s'est tenue à Angoulême en présence de nombreux camarades et, en particulier, d'Henri Lalouette, Secrétaire de l'UD et de Paul

Barbier Secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO. Le rapport d'activité présenté par Claude Billerot, la présidente, et le rapport de trésorerie présenté par Patrick Gardin, le trésorier, ont été adoptés à l'unanimité. À l'issue de la réunion, tradition oblige, l'UDR-FO a offert aux participants le verre de l'amitié suivi, pour ceux qui le souhaitaient de la dégustation d'une paella.



Section fédérale des Cheminots retraités FO... Les sections se réunissent

Toulouse.



Jeudi 4 mai, **André Mons** avait convié les retraités à se réunir à l'Union régionale avec la participation de Gérard Le Mauff, d'Anthony Colas, Secrétaire régional et de Pascal Aragones, trésorier régional. Quelques camarades s'étaient excusés...

À noter que la «photo de groupe» a été malencontreusement perdue !

Nous avons fait un tour d'horizon sur la situation sociale du moment, marquée par la mobilisation contre la «réforme des retraites» dans laquelle les retraités ont

pris toute leur place au côté des actifs. Autres sujets : le pouvoir d'achat et l'augmentation des prix, les FC, les difficultés d'accès aux services de santé...

La préparation du tome 4 de *l'Histoire de la Fédération* par Louis Bottela et Jean-Louis Ponnvoy a été discutée, Henri ayant retrouvé des archives, transmises à la Fédération.

Les camarades ont approuvé la succession d'André Mons par **Henri Benjamoile** en tant que responsable régional des retraités et André en tant qu'adjoint. Nous avons arrosé ça à l'apéro avant un repas en commun avec quelques militants actifs.



Accompagner et soutenir les aidants

Le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, s'attache à rester au plus près des besoins des individus pour mieux s'inscrire dans leurs parcours de vie, tout en apportant des réponses aux enjeux sociétaux. La thématique des aidants est centrale pour notre groupe et nous proposons de nombreuses solutions pour soutenir les aidants dans leur rôle, mais aussi pour accompagner les salariés et les dirigeants d'entreprise.



Une plateforme de services dédiée aux aidants

Lorsqu'un proche se trouve en situation de perte d'autonomie ou de dépendance, l'aider dans sa vie quotidienne entraîne une charge, source de fatigue et de stress. Pour accompagner et soutenir au quotidien les aidants, le Groupe VYV, très impliqué sur le sujet, a mis en place une stratégie globale faisant du « moment de vie aidant - aidé » sa priorité.

Nous avons développé une plateforme avec un dispositif permettant de détecter, d'orienter et d'accompagner les personnes en situation d'aidance. Elle permet de répondre à de nombreux besoins tels que : **comprendre la situation d'aidant et celle du proche aidé, organiser le quotidien de l'aidé, aménager son domicile, apporter des conseils dans les démarches administratives ou encore optimiser son budget en trouvant des sources de financement.**

Découvrez nos solutions, les droits et les aides financières sur notre plateforme dédiée.



Accédez à la plateforme

L'aidance en entreprise

L'aidance est un enjeu sociétal majeur et un sujet important au sein de l'entreprise. En 2020, **6,6 millions d'aidants sont des salariés et doivent concilier une triple vie : vie professionnelle, vie personnelle et vie d'aidant.** L'articulation des temps de vie est devenue un enjeu de performance économique et sociale et des initiatives se mettent déjà en place dans certaines entreprises pour soutenir les salariés aidants. Être aidant demande du temps, mais la majorité d'entre eux considère primordial de maintenir leur activité professionnelle.

- 11 millions** d'aidants en France *
- 54 %** ignorent qu'ils sont aidants *
- 60 %** des aidants sont des actifs **
- 80 %** travaillent à temps complet **

Conseils aux proches aidants en activité

• Osez en parler

Votre situation est avant tout une affaire personnelle. Mais en parler, à son manager ou au responsable des ressources humaines peut **favoriser la compréhension réciproque**, instaurer une relation de confiance pour étudier et trouver des solutions ensemble.

• Anticipez et proposez

Devenir proche aidant nécessite de s'adapter en permanence à la situation de son proche. Dans cet esprit, imaginez des solutions à soumettre à votre employeur, pour poursuivre votre activité professionnelle : **aménagement du temps de travail, télétravail...**

• Connaissez vos droits

Le statut de proche aidant ouvre un certain nombre de droits, comme des congés spécifiques : **congé de proche aidant, d'accompagnement de la fin de vie, ou les dons de RTT entre collègues (loi Mathys, réservée aux parents d'enfants gravement malades).**

Suis-je un(e) « aidant(e) » ?

L'aidant(e) est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, à un proche atteint d'une maladie chronique ou dégénérative invalidante, d'un handicap, victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants, en situation de dépendance... Cette aide régulière, permanente ou non, peut consister en soins, démarches administratives, soutien psychologique, activités domestiques, etc.

Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr

* Enquête BVA.

** Étude Harris Interactive - Groupe VYV 2020.



GRUPE
vyv